

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	
Délégation n°25	Conseil Municipal du Lundi 06 octobre 2025
Service Éducation	Domaine de compétence : 8.1 - Éducation
<p>Le Lundi Six Octobre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 23/09/2025</p> <p>Membres présents : 27</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 2</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 4</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 10/10/2025</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoints, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Grégory HURTREL.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Coralie PREUVOST</p>
Objet : Le bien être à l'école	
Rapporteur : Madame TILLIER Nathalie, Adjointe.	
Synthèse de la délibération :	Mise en place de l'action « Le bien être à l'école »

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

Vu la Commission Municipale N° 1 « Grandir, réussir et bien vivre à Etaples-sur-mer » en date du 9 septembre 2025.

Considérant que la Ville d'Étaples-sur-mer met en place des actions dans le cadre de la politique de la ville afin de prendre en considération l'enfant et sa famille autour de projets éducatifs, sociaux et culturels.

Considérant que la Ville d'Étaples-sur-mer souhaite apporter un bien être aux enfants par des séances de yoga et de sophrologie pendant la pause méridienne afin d'améliorer le retour en classe de l'après-midi afin d'optimiser les apprentissages.

Considérant que la ville d'Étaples-sur-mer perçoit un subventionnement de l'état (3850 €) et de la CA2BM (2310 €) dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération des 2 Baies en Montreuillois. Il restera à charge 1540 €

Considérant que la ville d'Étaples-sur-mer réalise cette action au sein des différents établissements scolaires publics de la commune.

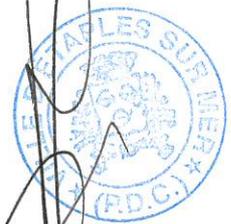
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place cette action.
- de signer une convention entre les prestataires (professeur de yoga et de sophrologie) et la Ville d'Étaples-sur-Mer pour l'année scolaire 2025-2026.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 10 octobre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.